Accusé de réception en préfecture
030-213001357-20261015-DE078-2026-DE
Date de télétransmission : 19/10/2026
Date de réception préfecture : 19/10/2026

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE JONQUIERES SAINT VINCENT

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2026

Délibération n°078-2026

Dissimulation des réseaux secs – Rue des Picardes

Conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
27	25	27
Date de convocation		
09 octobre 2026		
Secrétaire de séance		
Sébastien ANDEVERT		

Le quinze octobre deux mille vingt-six, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en salle du conseil municipal de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Jean-Marie FOURNIER, maire.
Les dispositions de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales ont été respectées.
Etaient présents : Jean-Marie FOURNIER, Catherine CLIMENT, Sébastien ANDEVERT, Sandrine CARRIERE, Thierry PESENTI, Delphine POIRIER, Frédéric MARTIN, Sonia BONNET TELLIER, Cyril QUIOT, Myriam SEVENERY, Éric ORTIZ, Véronique GALTIER, Régis BLAYRAT, Aurélie JACQUELOT, Cédric DAYDE, Martine BARROT, Christophe RENAUD, Isabelle MARTINEZ CARITA, François GEMROT, Katarzyna BOUALAM, Paul HERAIL, Blandine MAILLARD, Julien GOUDET, Ghislaine Alice TAPIS, Romain GARCIN.
Ont donné procuration : Yvenn LE COZ à Romain GARCIN, Chloé ARCANGELI à Ghislaine Alice TAPIS.

Rapporteur : Jean-Marie FOURNIER, maire

Dans le cadre de sa politique d'enfouissement des réseaux secs et d'amélioration du cadre de vie, la commune a sollicité le Syndicat Mixte d'Électricité du Gard (SMEG) Territoire d'Energie afin d'étudier la réalisation de travaux de dissimulation des réseaux secs sur une portion de la rue des Picardes jusqu'à l'intersection avec le chemin des Mas.
Le projet, qui pourrait être programmé en 2027, porte sur l'enfouissement des réseaux d'électricité, d'éclairage public et de télécommunication. Le SMEG a établi une première évaluation technique et financière de l'opération, dont le montant total prévisionnel des travaux s'élèverait à 264 000 € TTC.
La part prévisionnelle restant à la charge de la commune est estimée à 149 000 €, répartie comme suit :

- 49 000 € pour le réseau électrique ;
- 56 250 € pour l'éclairage public ;
- 43 750 € pour le réseau de télécommunication.

Ces montants constituent une première évaluation et pourront être ajustés à l'issue des études nécessaires à la définition précise du projet.
Afin de permettre au SMEG de lancer les études d'avant-projet, la commune doit prendre acte du projet présenté et s'engager à rembourser au SMEG les frais d'études engagés en cas de renoncement à la réalisation des travaux du fait de la commune.
Le montant des études est estimé à 2 376 € TTC, correspondant à :

- 1 512 € TTC pour le réseau électrique ;
- 486 € TTC pour l'éclairage public ;
- 378 € TTC pour le génie civil des télécommunications.

Dans le cas où le projet serait réalisé, ces frais d'études seront intégrés au montant de l'opération servant au calcul de la part communale.
Il est donc proposé au conseil municipal de prendre acte du projet de travaux de dissimulation des réseaux secs sur la portion de la rue des Picardes comprise entre le n° 15 bis et l'intersection avec le chemin des Mas, d'approuver le lancement des études nécessaires à sa définition et de s'engager à prendre en charge les frais d'études en cas de renoncement de la commune à la réalisation de l'opération.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant la création d'un espace jeux vidéo au sein de la Médiathèque Le Grand Mas,
Considérant la nécessité d'en définir les conditions d'accès et d'utilisation,
Ouï l'exposé du Rapporteur,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

Article 1er : De prendre acte du projet de travaux et de son évaluation approximative

Article 2 : D'approuver le lancement des études nécessaires à la définition du projet

Article 3 : De s'engager, en cas de renoncement au projet du fait de la commune, à verser sa participation aux études estimée à :

- Electricité 26-168-DIS : 1 512 € TTC
- Eclairage public 26-168-EPC : 486 € TTC
- Génie civil Télécom 26-168-TEL : 378 € TTC

Article 4 : D'autoriser le SMEG à mener toutes les investigations préparatoires nécessaires à l'élaboration des études.

Le Secrétaire de séance,
Sébastien ANDEVERT

Le Maire,
Jean-Marie FOURNIER

MAIRIE DE JONQUIÈRES-ST-VINCENT (30300)

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois suivant sa publication. La saisine du tribunal peut être effectuée sur l'application informatique « Télérecours citoyens » depuis le site internet : www.telerecours.fr